

Conseil d'administration du 10 décembre 2024

Délibération n° 24/48
Remboursement de frais téléphoniques

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre,

Le conseil d'administration, convoqué le quatre décembre, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- La délibération 15/08 du 26 juin 2015 prévoyant la prise en charge de l'abonnement téléphonique des agents utilisant leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles ;
- Les délibérations n° 20/22 du 25 juin 2020, n° 21/21 du 25 juin 2021, n° 22/24 du 28 juin 2022, n° 22/39 du 14 octobre 2022, n° 23/38 du 27 septembre 2023, n° 24/26 du 4 juillet 2024 et n° 24/34 du 25 septembre 2024 relatives au remboursement des frais téléphoniques.

La présidente,

EXPOSE

Datant du 26 juin 2015, une délibération du conseil d'administration prévoit la prise en charge de l'abonnement téléphonique d'agents du CRR 93 utilisant leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles.

Une délibération désignant nommément les bénéficiaires a ainsi été prise le 25 juin 2020 avant d'être amendée à plusieurs reprises par des délibérations mettant à jour la liste des bénéficiaires.

Il convient aujourd'hui de mettre à nouveau à jour cette liste.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Que les agents désignés ci-dessous utilisant leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles peuvent bénéficier sur présentation de justificatifs nominatifs de la prise en charge de leur abonnement téléphonique dans la limite du plafond de remboursement mensuel de 15 € TTC :

1. Léa Barbier
2. Florence Benoist
3. Victor Di Sabatino
4. Paul Girault

5. Alexandre Grandé
6. Corinne Hournau
7. Stanislas Kasprzack
8. Natacha Lapesme
9. Christophe Maurin
10. Nathan Peltier
11. Sébastien Petitjean
12. Alexis Roy
13. Marwa Sabbagh
14. Raphaël Souyris
15. Soraya Terki
16. Pierre Vialle

Article 2 : Que la prise en charge prévue ci-dessus à l'article 1 ne pourra pas avoir lieu lorsque les justificatifs requis auront été transmis plus de 12 mois après la période concernée.

Membres	16
Votants	9
Suffrages exprimés	9
Votes pour	9
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 10 décembre 2024

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration

